

Relations industrielles Industrial Relations



Les relations industrielles dans l'État moderne

Jef Rens

Volume 1, Number 7, March 1946

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1023940ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1023940ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Rens, J. (1946). Les relations industrielles dans l'État moderne. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 1(7), 4–4. <https://doi.org/10.7202/1023940ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1946

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

LES RELATIONS INDUSTRIELLES DANS L'ÉTAT MODERNE

En allant jusqu'au fond de mon analyse, je peux trouver la cause profonde des frictions, conflits, grèves et *lockouts* qui continuent à éclater périodiquement dans l'état d'instabilité qui marque notre régime économique. Dans la période d'entre les deux guerres, celui-ci était frappé, par intervalles plus ou moins réguliers, de crises caractérisées par la mévente, la baisse des prix et des salaires, le chômage. Pendant la guerre et sous l'impulsion vigoureuse des gouvernements, le potentiel des économies nationales a été développé à son maximum. Toute la main-d'œuvre a été drainée vers les industries de guerre; le chômage a disparu complètement; les salaires ont augmenté.

Maintenant, nous sommes entrés dans la phase de reconversion. Du fait de la suppression des heures supplémentaires, le salaire hebdomadaire a une tendance à diminuer et le spectre du chômage recommence à hanter l'esprit des ouvriers. Après la période de guerre, au cours de laquelle les conditions de travail étaient fixées à un niveau relativement élevé à l'aide d'une réglementation rigoureuse, les ouvriers voient de nouveau poindre à l'horizon l'insécurité et la possibilité de l'avisement de leurs conditions.

Et alors que la procédure conventionnelle semble suffire pour les périodes d'évolution plus ou moins normale, elle paraît nettement insuffisante dans les moments de grandes secousses qui ébranlent périodiquement notre régime économique.

Justice et liberté restent toujours les aspirations profondes des masses travailleuses, mais les revendications qu'inspirent ces aspirations évoluent avec le temps. Il y a un demi-siècle, lorsque les ouvriers durent œuvrer pendant de longues heures pour une maigre pitance, ils revendiquaient principalement un accroissement de salaires et une réduction de la durée du travail. A présent, les revendications ouvrières portent surtout sur la garantie d'un emploi continu et d'un revenu stable.

Pour ceux que frappent les insécurités de toutes sortes qui caractérisent notre époque, pour ceux qui sont sensibles aux affres des sans-travail ayant à charge des familles, il n'y a rien de déraisonnable dans ces revendications.

Je m'adresse aux patrons qui sont déjà allés si loin dans la voie de la compréhension sociale à l'égard de

leurs travailleurs et leur dis: si vous réalisez toute la portée de ces revendications ouvrières, si vous montrez de la sollicitude pour ce désir de vos travailleurs d'échapper avec les leurs à cette étreinte débilitante des cycles économiques, si vous avez la ferme volonté d'aboutir, par vos efforts conjugués, à une production de paix continue, capable d'occuper tous les bras disponibles et de répondre largement aux besoins de consommation des masses travailleuses, vous aurez apporté votre contribution à la solution du problème des relations industrielles.

Aux travailleurs je dis: continuez à vous inspirer des grands idéaux de justice et de liberté qui ont été les principaux moteurs de votre ascension. Continuez à rallier autour de ces idées autant de vos compagnons de travail que possible. Efforcez-vous constamment de conformer vos revendications à ces idées. En formulant votre programme, soyez justes et raisonnables. Précisez vos conceptions du progrès social et continuez à les propager parmi vos concitoyens. Essayez d'impressionner favorablement l'opinion publique par la discipline de vos organisations et de votre action, ainsi que par la justice de votre cause. Ayez le souci constant d'apparaître comme les promoteurs d'une meilleure forme de la société, d'une forme plus élevée de civilisation.

Aux représentants de l'État, aux Gouvernements, je me permets d'adresser les conseils que voici: à vous incombe la tâche la plus dure. Il vous appartient de veiller à ce que l'activité économique assure effectivement la plénitude de l'emploi et réponde aussi largement que possible aux besoins de la masse des citoyens en général, des couches laborieuses en particulier, tout en sauvegardant les libertés individuelles essentielles. Ceci nous ramène au dilemme auquel j'ai fait allusion. La solution de ce dilemme ne me paraît pas une tâche surhumaine. C'est d'elle que dépend, à mon humble avis, le développement harmonieux des relations industrielles. En effet, la collaboration, la collaboration confiante, la collaboration agissante, entre employeurs et travailleurs se substituera à l'antagonisme entre ces deux catégories dans la mesure précise où la légitimité du progrès social sera admise et où les employeurs et le gouvernement assureront aux ouvriers la pleine utilisation de leur travail et l'amélioration graduelle de leurs standards de vie.

Formulons tous ensemble le vœu ardent que chacun comprenne sa tâche dans cette œuvre commune qui consiste à délivrer les nations de la misère et de l'insécurité et à permettre ainsi leur évolution dans la paix entre tous les groupes de producteurs.

(1) Nous reproduisons, ici, la conclusion de la magistrale conférence prononcée, au Congrès des Relations industrielles de Laval, par M. JEF RENS, sous-directeur du Bureau international du Travail. Le texte complet de l'exposé de M. Rens, intitulé *Les relations industrielles dans l'État moderne*, paraîtra dans le compte rendu du Congrès qui sera imprimé sous peu.